

DIRECTION DES ESPACES VERTS
ET DE L'ENVIRONNEMENT

Je jardine dans la rue

Dans une jardinière

Fiche-conseil pour les projets de végétalisation citoyenne sur l'espace public



AGENCE D'ÉCOLOGIE URBAINE
PÔLE RESSOURCE JARDINAGE URBAIN

Maison du jardinage
Parc de Bercy
41, rue Paul-Belmondo 75012 Paris
Tél : 01 53 46 19 19
permisdevegetaliser@paris.fr

Informations sur www.paris.fr/permisdevegetaliser

Janvier 2024

La mise en place du « Permis de Végétaliser » par la Ville de Paris donne l'opportunité aux citoyens d'installer et d'entretenir des jardinières sur le trottoir dès lors qu'un projet de pleine terre n'est pas envisageable. La mise en place de ce type de mobilier urbain nécessite une attention toute particulière afin de garantir l'accessibilité de tous les usagers et la fluidité de la circulation piétonne. Le titulaire du permis réalise ou achète ses contenants et la Ville peut fournir de la terre et des graines.

PREPARER SON PROJET

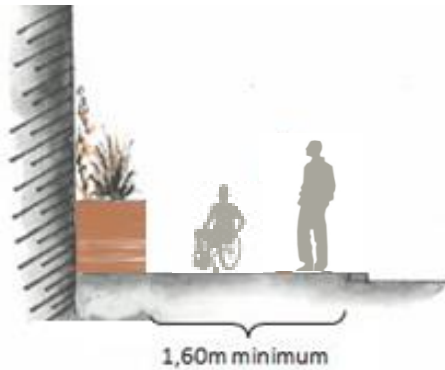
Les étapes de la demande

- Être obligatoirement **un collectif** de **5 personnes minimum (liste des personnes à fournir)** ou une association, une école, un centre de loisirs, être commerçant, ou une entreprise...
- **Conception du projet** : pour réussir son projet, la communication est essentielle. Échanger avec les riverains, présenter son projet à son conseil de quartier, aux commerçants et aux copropriétés proches (syndic, concierges...) pour bien respecter les usages du secteur (sortie de poubelles, présence d'étalages et terrasses, vitrines...) évitant ainsi d'éventuels conflits d'usage. Penser également aux autres usagers de l'espace public comme les piétons, les véhicules garés...
- **Dépôt de la demande sur paris.fr** : formulaire à remplir sur paris.fr et documents suivants à fournir :
 - ✓ Le descriptif : projet, nombre de jardinières, dimensions, emplacement exact avec photos, plan, palette végétale envisagée...
 - ✓ Liste du collectif (modèle disponible sur paris.fr)
- **Étude technique** du dossier (domanialité, accessibilité...) par les services de la Ville.
- **Délivrance** du permis de végétaliser au demandeur, pour une durée de 3 ans, renouvelable tacitement jusqu'à 12 ans.
- **Aménagement** : réalisation de jardinières ou achat de bacs **par le titulaire**, en excluant les matières plastiques.

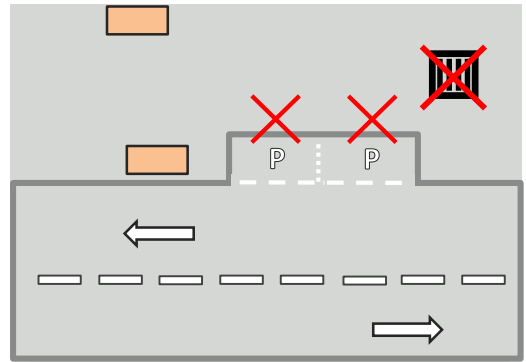


Il est à noter cependant que le financement des jardinières dans le cadre d'un projet de quartier peut être soumis au conseil de quartier ou au budget participatif.

Les emplacements à privilégier



En façade



En bordure de chaussée

La largeur minimale de cheminement à conserver est de 1,60 m libre de mobilier ou de tout autre obstacle éventuel (1,80m le long des stationnements réservés aux personnes à mobilité réduite).

Les jardinières ne doivent pas cacher ou obstruer les accès aux bâtiments, les trappes, les tampons, les grilles d'aération...

La pose de jardinières est à privilégier en pied de bâti, car plus sécurisé et plus esthétique.

Sinon, en bordure de chaussée :

- Maintenir un espace libre de 30cm entre la jardinière et la chaussée pour éviter de gêner la voie circulée
- Choisir des jardinières stables pour éviter le basculement
- Ne pas les installer ni aux abords des passages piéton pour garantir une bonne visibilité, ni le long d'une place de stationnement ni sur les pieds d'arbre.

Quelle démarche pour végétaliser un mur ?

Le permis de végétaliser est délivré pour l'occupation au sol, qui relève du domaine public.

En ce qui concerne l'occupation d'un mur privé (végétation à crampons, fixation, treillage...) : il revient au titulaire du permis de végétaliser de demander l'autorisation au propriétaire du mur. Un courrier de soutien de la Ville de Paris à l'intention du propriétaire peut être fourni sur demande.

La végétalisation d'un mur impliquant une modification de façade, il revient également au demandeur de vérifier auprès de la Direction de l'Urbanisme si cela nécessite de déposer une Déclaration Préalable (consulter : [Déclaration Préalable](#)).



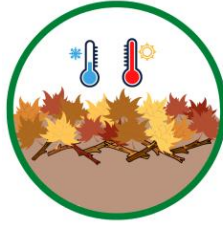
Les bons gestes

Nourrir



Apporter du compost pour nourrir le sol par la matière organique

Pailler



Pailler le sol avec de la matière sèche pour protéger les plantes du gel et de la sécheresse

Tailler

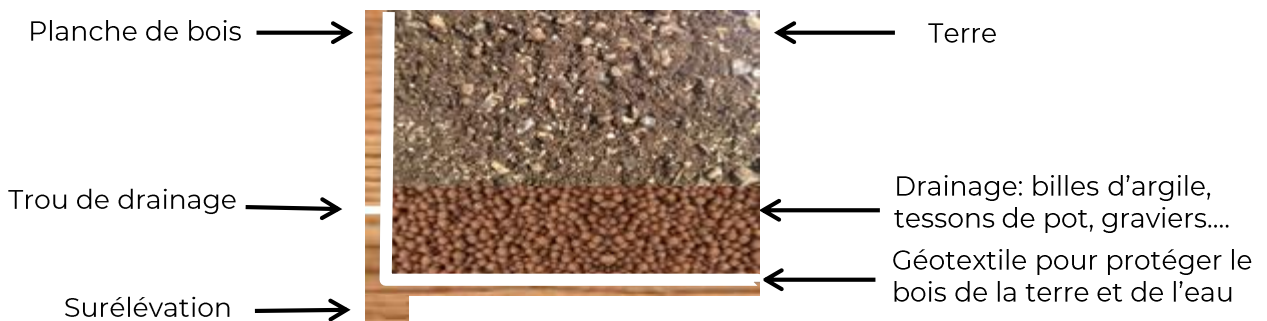


Désherber, tailler et composter les végétaux

Nettoyer



Veiller à enlever les mégots et autres déchets trouvés dans la terre



Les plantes n'aiment pas l'eau stagnante, pour un bon drainage et une jardinière en bon état, penser à installer une couche de drainage entre le géotextile et la couche de terre.

Les trous pourront être sur le côté ce qui permettra d'avoir une réserve d'eau pour l'été.

Les gestes à proscrire

- Ne rien entreposer sur le site (matériel, outil, décorations..)
- Ne pas utiliser d'engrais minéraux, ni de produits phytosanitaires
- Ne pas utiliser de plastique afin de préserver l'environnement
- Ne pas gêner la circulation des usagers avec la végétalisation
- Afin de respecter la norme de détection du mobilier par les malvoyants, le bacs ne doivent pas dépasser 80 cm et la végétation 1,60m.

ARROSER

L'eau peut être prise dans les 1500 bornes fontaines de Paris .

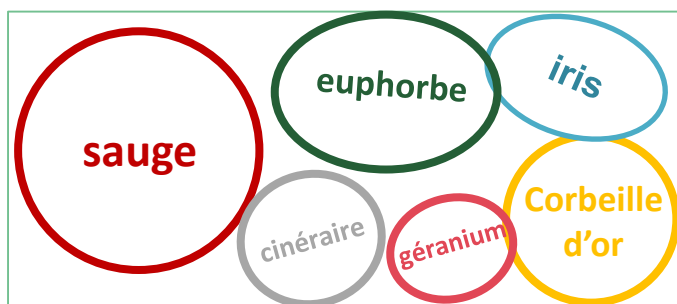
<http://www.eaudeparis.fr/carte-des-fontaines>

Pour s'aider : fédérer les commerçants de proximité ou ses voisins, ils peuvent être utiles pour prendre le relais pendant les absences.

VEGETALISER

- Mettre en place un couvert végétal toute l'année : planter des plantes vivaces, arbustives et des plantes rampantes pour créer différentes hauteurs. Compléter par des plantes annuelles et bisannuelles pour varier le rendu visuel.
- Éviter les plantes envahissantes, toxiques et exotiques. Privilégier les plantes avec un faible besoin en eau.
- Seules les plantes à faible développement racinaire sont autorisées.
- Éviter les belles plantes ornementales ou onéreuses qui peuvent attirer les convoitises.
- Privilégier les plantes régionales pour participer à la préservation de la biodiversité. Une liste des plantes conseillées est à consulter sur Paris.fr.

Exemple de plan de plantation



Exemple de palette végétale



Achillée millefeuille
Achillea millefolium



Tulipe de Foster
Tulipa fosteriana



Pâquerette des murailles
Erigeron karvinskianus



Petite pervenche
Vinca minor



Géranium sanguin
Geranium sanguineum



Gaura de Lindheimer
Gaura lindheimeri



Allium à tête ronde
Allium sphaerocephalon



Sauge de Graham
Salvia microphylla

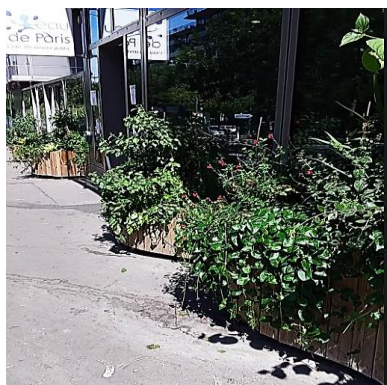


Orpin des jardins
Sedum spectabile



Santoline
Santoline chamaecyparissus

EXEMPLES DE REALISATION



BESOIN D'AIDE ?

Besoin de se renseigner, d'apprendre, de pratiquer ?

- Rendez-vous à la **Maison du Jardinage** pour les conférences, ateliers, trocs, conseils personnalisés...

Votre contact pour vous accompagner dans votre projet :

permisdevegetaliser@paris.fr

- Consulter le programme sur Que faire à Paris: <https://quefaire.paris.fr/>
- De nombreuses mairies d'arrondissements ont mis en place des comités de végétalisation, renseignez-vous auprès de votre mairie.

Besoin d'outils ?

La Maison du jardinage et certaines **Mairies d'arrondissement** proposent des prêts de kits de jardinage. Veuillez les consulter pour connaître les modalités de prêt.

Besoin d'informations complémentaires ?

De nombreuses informations, fiches techniques et tutos sont disponibles sur [Paris.fr](https://paris.fr) (page Permis de végétaliser)

Besoin d'échanger, partager, troquer ?

N'hésitez pas à vous rapprocher des jardins partagés de votre quartier pour demander conseil, échanger, composter, troquer...

Pour prendre contact : [Jardins partagés](https://jardinspartages.com)